

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE TERRITOIRE SEANCE DU 07 MAI 2018**

N°: 64/18

**Objet : AVIS PORTANT SUR LE COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017
DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE DU PAYS SALONAIS**

L'an deux mil dix-huit et le sept du mois de mai
à 18 heures 30

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU
RHONE
ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

**METROPOLE AIX-MARSEILLE -
PROVENCE**

CONSEIL DE TERRITOIRE
Communes d'Alleins, Aurons,
Berre-l'Etang, Charleval,
Eyguières, la Barben, la Fare-
les-Oliviers, Lamanon, Lançon
Provence, Mallemort,
Pélissanne, Rognac, Saint-
Chamas, Salon-de-Provence,
Sénas, Velaux, Vernègues

**Siège : 281 Bd Maréchal Foch
B.P 274
13666 Salon de Provence Cedex**

Secrétaire de séance :
David YTIER

Date publication/affichage :

24 MAI 2018

Le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, la Barben, la Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : 281 boulevard Maréchal Foch à Salon de Provence, sur la convocation en date du 27 avril 2018 adressée par Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de Territoire et Président de séance.

Etaient présents à cette Assemblée :

Patrick ALVISI, Serge ANDREONI, Patrick APPARICIO, André BERTERO, Marylène BONFILLON, Éric BRUCHET, Joëlle BURESI, Catherine CASORLA, Pierre CHOUZY, Chantal CLISSON, Carole CORREIA D'ALMEIDA, Claude CORTESI, Evelyne DE FILIPPO, Olivier DENIS, Jean-Claude FABRE, Françoise FERNANDEZ, Bérangère GAUTHIER, Rita GIACOBETTI, Philippe GINOUX, Philippe GRANGE, Jean-Pierre GUILLAUME, Olivier GUIROU, Nicolas ISNARD, Lionel JEAN, Didier KHELFA, Valérie MILLANCOURT AUDIBERT, Michel MILLE, Laurence MONET, Joseph PALMITESSA, Christian RAPAUD, Michel ROUX, Nathalie SAINT-MIHIEL, Marie-France SOURD, Jean VANWYNSBERGHE, David YTIER.

Avaient donné pouvoir :

Catherine BRICOUT donne pouvoir à Didier KHELFA, Monique BUNTZ donne pouvoir à Philippe GINOUX, Auguste COLOMB donne pouvoir à Philippe GRANGE, Dimitri FARRO donne pouvoir à Éric BRUCHET, Gérard FRISONI donne pouvoir à Rita GIACOBETTI, Hélène GENTE-CEAGLIO donne pouvoir à Patrick APPARICIO, Alexandra GOMEZ donne pouvoir à David YTIER, Patricia HEYRAUD donne pouvoir à Olivier DENIS, Brice LE ROUX donne pouvoir à Jean-Claude FABRE, Stéphane LE RUDULIER donne pouvoir à Nicolas ISNARD, Jean-Pierre MAGGI donne pouvoir à Joseph PALMITESSA, Pascal MONTECOT donne pouvoir à Françoise FERNANDEZ, Yves WIGT donne pouvoir à Bérangère GAUTHIER.

Etaient absents et excusés à cette Assemblée :

Christophe AMALRIC, Florian BRUNEL, Jean-Claude CADIOU, Denis HOARAU, Richard LEROI, Corinne LUCCHINI, Henri PONS, Sandrine POZZI, Sandrine PRAT, Caroline TILLIE-CHAUCHARD, Philippe VERAN, Mourad YAHATNI.

NOMBRES DE MEMBRES

EN EXERCICE	PRESENTS	AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION
60	35	48

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180507-64-18-DE
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5218-8-7;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;

Monsieur le Receveur principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence a remis, à fin d'approbation, le Compte de Gestion de l'exercice 2017 de l'Etat Spécial de Territoire.

Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution de l'Etat Spécial 2017 du Pays Salonais en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable à l'adoption du Compte de Gestion de l'Etat Spécial de Territoire du Pays Salonais, dressé par le Receveur pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur et déclare qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le résultat de clôture de l'exercice 2017 du Compte de Gestion de l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais est le suivant :

EST du territoire du Pays Salonais :	
En recettes de fonctionnement :	18 467 586,35 euros
En dépenses de fonctionnement :	18 467 586,35 euros
Résultat	0,00 euros
En recettes d'investissement :	590 088.86 euros
En dépenses d'investissement :	590 088.86 euros
Résultat	0,00 euros

- PRECISE qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

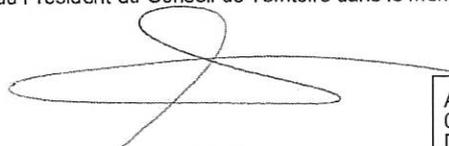
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Au registre suivent les signatures des présents.

Le présent acte sera exécutoire de plein droit dès publication et réception en Préfecture en application de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, article 2 et de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (24 rue Breteuil 13006 Marseille) dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours administratif peut être exercé auprès du Président du Conseil de Territoire dans le même délai, celui-ci prolonge en cas le délai de recours contentieux.



Nicolas ISNARD,
Président du Conseil de Territoire

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180507-64-18-DE
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE TERRITOIRE SEANCE DU 07 MAI 2018**

N°: 65/18

**Objet : AVIS PORTANT SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DE LA METROPOLE -
BUDGETS ANNEXES DE LA METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE –
ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2017
DU TERRITOIRE DU PAYS SALONAI**

L'an deux mil dix-huit et le sept du mois de mai
à 18 heures 30

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU
RHONE
ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

**METROPOLE AIX-MARSEILLE -
PROVENCE**

CONSEIL DE TERRITOIRE
Communes d'Alleins, Aurons,
Berre-l'Etang, Charleval,
Eyguières, la Barben, la Fare-
les-Oliviers, Lamanon, Lançon
Provence, Mallemort,
Pélissanne, Rognac, Saint-
Chamas, Salon-de-Provence,
Sénas, Velaux, Vernègues

**Siège : 281 Bd Maréchal Foch
B.P 274
13666 Salon de Provence Cedex**

**Secrétaire de séance :
David YTIER**

Date publication/affichage :

24 MAI 2018

Le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, la Barben, la Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : 281 boulevard Maréchal Foch à Salon de Provence, sur la convocation en date du 27 avril 2018 adressée par Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de Territoire et Président de séance.

Etaient présents à cette Assemblée :

Patrick ALVISI, Serge ANDREONI, Patrick APPARICIO, André BERTERO, Marylène BONFILLON, Éric BRUCHET, Joëlle BURESI, Catherine CASORLA, Pierre CHOUZY, Chantal CLISSON, Carole CORREIA D'ALMEIDA, Claude CORTESI, Evelyne DE FILIPPO, Olivier DENIS, Jean-Claude FABRE, Françoise FERNANDEZ, Bérandère GAUTHIER, Rita GIACOBETTI, Philippe GINOUX, Philippe GRANGE, Jean-Pierre GUILLAUME, Olivier GUIROU, Nicolas ISNARD, Lionel JEAN, Didier KHELFA, Valérie MILLANCOURT AUDIBERT, Michel MILLE, Laurence MONET, Joseph PALMITESSA, Christian RAPAUD, Michel ROUX, Nathalie SAINT-MIHIEL, Marie-France SOURD, Jean VANWYNSBERGHE, David YTIER.

Avaient donné pouvoir :

Catherine BRICOUT donne pouvoir à Didier KHELFA, Monique BUNTZ donne pouvoir à Philippe GINOUX, Auguste COLOMB donne pouvoir à Philippe GRANGE, Dimitri FARRO donne pouvoir à Éric BRUCHET, Gérard FRISONI donne pouvoir à Rita GIACOBETTI, Hélène GENTE-CEAGLIO donne pouvoir à Patrick APPARICIO, Alexandra GOMEZ donne pouvoir à David YTIER, Patricia HEYRAUD donne pouvoir à Olivier DENIS, Brice LE ROUX donne pouvoir à Jean-Claude FABRE, Stéphane LE RUDULIER donne pouvoir à Nicolas ISNARD, Jean-Pierre MAGGI donne pouvoir à Joseph PALMITESSA, Pascal MONTECOT donne pouvoir à Françoise FERNANDEZ, Yves WIGT donne pouvoir à Bérandère GAUTHIER.

Etaient absents et excusés à cette Assemblée :

Christophe AMALRIC, Florian BRUNEL, Jean-Claude CADIOU, Denis HOARAU, Richard LEROI, Corinne LUCCHINI, Henri PONS, Sandrine POZZI, Sandrine PRAT, Caroline TILLIE-CHAUCHARD, Philippe VERAN, Mourad YAHATNI.

NOMBRES DE MEMBRES

EN EXERCICE	PRESENTS	AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION
60	35	48

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180507-65-18-DE
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de l'article L 5218-7 ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;

Vu le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Vu la lettre de saisine du Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence en date du 27 avril 2018 ;

Vu les projets de rapport de présentation et de délibération ainsi transmis ;

Il est exposé que, conformément aux dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, reprises par l'article L 5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, préalablement à leur examen par le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire est saisi pour avis des rapports de présentation et des projets de délibération satisfaisant aux deux conditions exposées :

-leur exécution est spécifiquement prévue, en tout ou partie, dans les limites du territoire ;
-ils concernent les affaires portant sur le développement économique, social et culturel, l'aménagement de l'espace métropolitain et la politique locale de l'habitat.

Pour ce faire, le Conseil de Territoire émet un avis dans le délai fixé par le Président du Conseil de la Métropole. Sauf urgence dûment constatée par l'organe délibérant de la Métropole, ce délai ne peut être inférieur à quinze jours, à compter de la saisine du Conseil de Territoire.

A défaut d'avis émis dans ce délai, l'organe délibérant de la Métropole délibère.

Le Conseil de Territoire reçoit communication des pièces relatives aux affaires qui lui sont soumises. L'avis du Conseil de Territoire ou, à défaut, le document prouvant qu'il a été saisi dans les délais est joint au projet de délibération et est annexé à la délibération de l'organe délibérant de la Métropole.

En application, le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Jean-Claude GAUDIN, par courrier en date du 27 avril 2018, a donc transmis la liste des rapports inscrits à l'ordre du jour du Conseil de la Métropole en date du 18 mai et a fixé le délai de consultation à 15 jours.

Le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre l'Etang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare les Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues, est donc invité à émettre un avis favorable sur le projet de rapport intitulé « Budgets Annexes de la Métropole Aix Marseille Provence – Adoption des comptes de gestion 2017 du Territoire du Pays Salonais », tel qu'il est exposé ci-dessous :

« Monsieur le Receveur principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence a remis, pour approbation, le Compte de Gestion des services de l'Eau et de l'Assainissement, et des Opérations d'Aménagements.

Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats pour chacun des budgets sus visés, le Compte de Gestion dressé par le Comptable, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans des budgets sus visés,

Accusé de réception en préfecture
SAS-2004485-200805078608-DE
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018

(suite délibération n°65/18)

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 7 mai 2018 ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Les résultats de clôture de l'exercice 2017 du Compte de Gestion des budgets annexes du Territoire du Pays Salonais sont les suivants :

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Section d'investissement	1 513 034.52 euros
Section de fonctionnement	4 439 081.12 euros
Solde	5 952 115.64 euros

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Section d'investissement	146 586.52 euros
Section de fonctionnement	5 071 423.44 euros
Solde	5 218 009.96 euros

BUDGET ANNEXE OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Section d'investissement	- 3 185 499.29 euros
Section de fonctionnement	0.00 euros
Solde	- 3 185 499.29 euros

Article 2 :

Est adopté et déclare que le compte de gestion des services de l'Eau Potable, de l'Assainissement, et des Opérations d'aménagements du Territoire du Pays Salonais, dressé par le Receveur pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. »

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180507-65-18-DE
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Budgets Annexes de la Métropole Aix Marseille Provence – Adoption des comptes de gestion 2017 du Territoire du Pays Salonais ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée au Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

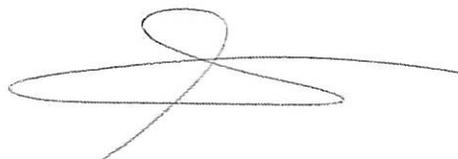
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Au registre suivent les signatures des présents.

Le présent acte sera exécutoire de plein droit dès publication et réception en Préfecture en application de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, article 2 et de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (24 rue Breteuil 13006 Marseille) dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours administratif peut être exercé auprès du Président du Conseil de Territoire dans le même délai, celui-ci prolonge en ce cas le délai de recours contentieux.



Nicolas ISNARD,
Président du Conseil de Territoire

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180507-65-18-DE
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE TERRITOIRE SEANCE DU 07 MAI 2018**

N°: 66/18

**Objet : AVIS PORTANT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017
DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE DU PAYS SALONNAIS**

L'an deux mil dix-huit et le sept du mois de mai
à 18 heures 30

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU
RHONE
ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

**METROPOLE AIX-MARSEILLE -
PROVENCE**

CONSEIL DE TERRITOIRE
Communes d'Alleins, Aurons,
Berre-l'Etang, Charleval,
Eyguières, la Barben, la Fare-
les-Oliviers, Lamanon, Lançon
Provence, Mallemort,
Pélissanne, Rognac, Saint-
Chamas, Salon-de-Provence,
Sénas, Velaux, Vernègues

Siège : 281 Bd Maréchal Foch
B.P 274
13666 Salon de Provence Cedex

Secrétaire de séance :
David YTIER

Date publication/affichage :

24 MAI 2018

Le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, la Barben, la Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : 281 boulevard Maréchal Foch à Salon de Provence, sur la convocation en date du 27 avril 2018 adressée par Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de Territoire.

Etaient présents à cette Assemblée :

Patrick ALVISI, Serge ANDREONI, Patrick APPARICIO, André BERTERO, Marylène BONFILLON, Éric BRUCHET, Joëlle BURESI, Catherine CASORLA, Pierre CHOUZY, Chantal CLISSON, Carole CORREIA D'ALMEIDA, Claude CORTESI, Evelyne DE FILIPPO, Olivier DENIS, Jean-Claude FABRE, Françoise FERNANDEZ, Béragère GAUTHIER, Rita GIACOBETTI, Philippe GINOUX, Philippe GRANGE, Jean-Pierre GUILLAUME, Olivier GUIROU, Lionel JEAN, Didier KHELFA, Valérie MILLANCOURT AUDIBERT, Michel MILLE, Laurence MONET, Joseph PALMITESSA, Christian RAPAUD, Michel ROUX, Nathalie SAINT-MIHIEL, Marie-France SOURD, Jean VANWYNSBERGHE, David YTIER.

Avalent donné pouvoir :

Catherine BRICOUT donne pouvoir à Didier KHELFA, Monique BUNTZ donne pouvoir à Philippe GINOUX, Auguste COLOMB donne pouvoir à Philippe GRANGE, Dimitri FARRO donne pouvoir à Éric BRUCHET, Gérard FRISONI donne pouvoir à Rita GIACOBETTI, Hélène GENTE-CEAGLIO donne pouvoir à Patrick APPARICIO, Alexandra GOMEZ donne pouvoir à David YTIER, Patricia HEYRAUD donne pouvoir à Olivier DENIS, Brice LE ROUX donne pouvoir à Jean-Claude FABRE, Stéphane LE RUDULIER donne pouvoir à Nicolas ISNARD (s'étant retiré pour l'adoption du présent avis), Jean-Pierre MAGGI donne pouvoir à Joseph PALMITESSA, Pascal MONTECOT donne pouvoir à Françoise FERNANDEZ, Yves WIGT donne pouvoir à Béragère GAUTHIER.

Etaient absents et excusés à cette Assemblée :

Christophe AMALRIC, Florian BRUNEL, Jean-Claude CADIOU, Denis HOARAU, Nicolas ISNARD, Richard LEROI, Corinne LUCCHINI, Henri PONS, Sandrine POZZI, Sandrine PRAT, Caroline TILLIE-CHAUCHARD, Philippe VERAN, Mourad YAHATNI.

NOMBRES DE MEMBRES

EN EXERCICE	PRESENTS	AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION
60	34	47-1 = 46

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180507-66-18-DE
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5218-8-7;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'Etat Spécial de Territoire, la Décision Modificative n° 1, le Budget Supplémentaire, relatifs à l'exercice 2017 ;

Vu l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant l'élection du Président lors de la séance où le Compte Administratif est débattu,

En application des dispositions de l'article L.5218-8-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire du Pays Salonais se prononce pour avis sur l'exécution de son Etat Spécial de Territoire au titre de l'exercice 2017.

Les résultats de l'exercice 2017 de l'Etat Spécial de Territoire du Pays Salonais, tels qu'ils apparaissent dans le Compte de Gestion de Monsieur le Receveur des Finances sont identiques à ceux constatés dans le Compte Administratif.

Monsieur le Président s'étant retiré et disposant d'un pouvoir, Monsieur David YTIER étant élu Président de séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable à l'arrêt de l'Etat Spécial de Territoire du Pays Salonais 2017, aux montants exécutés suivants :

En recettes de fonctionnement :	18 467 586,35 euros
En dépenses de fonctionnement :	18 467 586,35 euros
Résultat :	0,00 euros

En recettes d'investissement :	590 088,86 euros
En dépenses d'investissement :	590 088,86 euros
Résultat :	0,00 euros

- AUTORISE le 5^{ème} Vice-Président du Conseil de Territoire, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

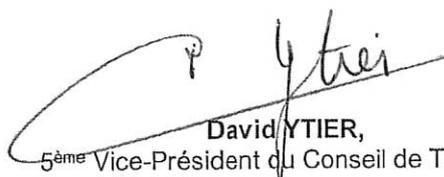
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Au registre suivent les signatures des présents.

Le présent acte sera exécutoire de plein droit dès publication et réception en Préfecture en application de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, article 2 et de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (24 rue Breteuil 13006 Marseille) dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours administratif peut être exercé auprès du Président du Conseil de Territoire dans le même délai, celui-ci prolonge en ce cas le délai de recours contentieux.


David YTIER,
5^{ème} Vice-Président du Conseil de Territoire

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180507-66-18-DE
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Numéro SIRET : 20005480700165

POSTE COMPTABLE : MARSEILLE

M. 57

ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE

PAYS SALONNAIS - CT3 -

Compte Administratif

voté par nature

ANNEE 2017

	I
I – INFORMATIONS GENERALES	A
MODALITES DE VOTE DE L'ETAT SPECIAL DU TERRITOIRE	
<p>I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent état spécial du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ; - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ; - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres. <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, l'état spécial de territoire est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».</p>	

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	I
	B1

TOTAL DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1		
	Mandats émis	Titres émis	Solde d'exécution ou résultat reporté
Investissement	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
			A1
			A2
			A3

NANTY

NOTES A REALISER N-1

TOTAL des RAR	Dépenses			Recettes			Solde (B)
	I + II	III + IV		B1	B2	B3	
Investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
Fonctionnement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	0,00
Investissement	0,00
Fonctionnement	0,00

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
 (2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
 (5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES		B2
DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)		
Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(0)
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles (4)	0,00

NEANT

(1) Il s'agit des restes à réaliser conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES		B3
DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)		
Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(II)
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	POSTE COMPTABLE : MARSEILLE	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impôts locaux	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels (4)	0,00

NEANT

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE		II
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DE L'ETAT SPECIAL		A

	DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		
section de fonctionnement	18 467 586,35	18 467 586,35
section d'investissement	590 088,86	590 088,86

	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1		
Report en section de fonctionnement (002)	0,00	0,00
Report en section d'investissement (001)	0,00	0,00

=	=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports n-1)	0,00

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1		
section de fonctionnement	0,00	0,00
section d'investissement	0,00	0,00
TOTAL des restes à réaliser à reporter en n+1	0,00	0,00

RESULTAT CUMULE		
section de fonctionnement	18 467 586,35	18 467 586,35
section d'investissement	590 088,86	590 088,86
TOTAL CUMULE	19 057 675,21	19 057 675,21

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE - PAYS SALONNAIS - CONSEIL DE TERRITOIRE - CA 2017

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total de l'état spécial de territoire = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

III – ADOPTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – PAR CHAPITRE		A1

Chapitre (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12
TOTAL	3 864 206,20	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	3 864 206,20	590 088,86	0,00
Total des dépenses réelles	3 864 206,20	590 088,86	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

III – ADOPTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – PAR CHAPITRE		A2

Chapitre (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12
TOTAL	3 864 206,20	590 088,86	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	3 864 206,20	590 088,86	0,00
Total des recettes réelles	3 864 206,20	590 088,86	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

III – ADOPTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – PAR ARTICLE		A3

Chapitre (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12
TOTAL	3 864 206,20	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	590 088,86	0,00
45811	OP/Convention 2016	0,00	0,00
4581173001	ENTRETIEN & AMENAG. DE L'INSTITUTION	62 680,16	0,00
4581173002	EQUIPEMENTS DIVERS INSTITUTION	55 353,33	0,00
4581173003	EQUIPEMENT & INSTALL. ° COLLECTE	179 317,66	0,00
4581173004	OPTIMISATION RESEAU DECHETERIE	182 647,62	0,00
4581173005	TRAVAUX SUR CENTRE DE TRANSFERT	33 980,51	0,00
4581173006	CSDND MALLEMORT	15 740,00	0,00
4581173007	POLITIQUE DE LA VILLE / ANRU	392 200,00	0,00
4581173008	DFCI	699 730,00	0,00
4581173009	NATURA 2000	4 000,00	0,00
4581173010	HABITAT	0,00	0,00
4581173011	PLANIFICATION. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	150 100,00	0,00
4581173012	ENTRETIEN PISCINE	106 100,00	0,00
	Total des dépenses réelles	590 088,86	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

III – ADOPTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – PAR ARTICLE

III
A4

Chapitre (1)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12
TOTAL		3 864 206,20	590 088,86	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	3 864 206,20	590 088,86	0,00
4582173001	ENTRETIEN & AMENAG° DE L'INSTITUTION	215 150,00	62 680,16	0,00
4582173002	EQUIPEMENTS DIVERS INSTITUTION	148 300,00	55 353,33	0,00
4582173003	EQUIPEMENT & INSTALL° COLLECTE	602 094,20	179 317,66	0,00
4582173004	OPTIMISATION RESEAU DECHETERIE	1 136 453,00	182 647,62	0,00
4582173005	TRAVAUX SUR CENTRE DE TRANSFERT	394 339,00	33 980,51	0,00
4582173006	CSDND MALLEMORT	15 740,00	13 428,00	0,00
4582173007	POLITIQUE DE LA VILLE / ANRU	392 200,00	1 080,00	0,00
4582173008	DFCI	699 730,00	58 194,30	0,00
4582173009	NATURA 2000	4 000,00	2 077,00	0,00
4582173010	HABITAT	0,00	0,00	0,00
4582173011	PLANIFICATIO. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	150 100,00	0,00	0,00
4582173012	ENTRETIEN PISCINE	106 100,00	1 330,28	0,00
Total des recettes réelles		3 864 206,20	590 088,86	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00

III – VOTE DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – PAR CHAPITRE		B1

DEPENSES

Chap. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DIM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12
	TOTAL	22 358 628,66	18 467 586,35	0,00
011	Charges à caractère général	21 463 938,16	17 697 714,65	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	857 830,50	768 672,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'Elus	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	22 321 768,66	18 466 386,65	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	36 860,00	1 199,70	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			
	Total des dépenses financières	36 860,00	1 199,70	0,00
	Total des dépenses réelles	22 358 628,66	18 467 586,35	0,00
023	<i>Virlement à la section d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00
		D002 Résultat reporté ou anticipé (5)		0,00
		Total des dépenses de fonctionnement cumulées		18 467 586,35

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

III – VOTE DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – PAR CHAPITRE		B2

Chap. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12
	TOTAL	22 358 628,66	18 467 586,37	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 038 658,61	2 060 677,69	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	18 728 468,39	14 473 767,53	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 591 501,66	1 916 674,24	0,00
	Total des recettes de gestion des services	22 358 628,66	18 451 119,46	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,02	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	16 466,89	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	16 466,91	0,00
	Total des recettes réelles	22 358 628,66	18 467 586,37	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00
			R002 Résultat reporté ou anticipé	0,00
			Total des recettes de fonctionnement cumulées	18 467 586,37

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

III – VOTE DU BUDGET		III		
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE		B3		
Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12
	TOTAL	21 500 738,16	17 698 914,35	0,00
011	Charges à caractère général	21 463 938,16	17 697 714,65	0,00
6042	Achats de prestations de services	361 890,00	323 096,81	0,00
60611	Eau et assainissement	100 365,00	30 626,27	0,00
60612	Energie - Electricité	268 460,00	209 875,10	0,00
60621	Combustibles	9 750,00	9 359,75	0,00
60622	Carburants	168 494,00	124 632,75	0,00
60623	Alimentation	61 177,00	36 758,13	0,00
60624	Produits de traitement	11 550,00	10 116,34	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	27 439,00	15 114,88	0,00
60631	Fournitures d'entretien	22 780,00	14 040,35	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	81 920,00	42 383,16	0,00
60633	Fournitures de voirie	500,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	67 750,00	29 223,53	0,00
6064	Fournitures administratives	34 840,00	24 279,48	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	1 050,00	252,25	0,00
6068	Autres matières et fournitures	28 560,00	7 413,47	0,00
611	Contrats de prestations de services	16 106 198,94	14 275 939,70	0,00
6132	Locations immobilières	268 664,00	261 339,98	0,00
61351	Matériel roulant	122 297,00	76 621,17	0,00
61358	Autres	59 255,00	41 174,97	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	42 000,00	24 238,80	0,00
61521	Entretien terrains	2 300,00	2 100,71	0,00
61522	Entretien bâtiments	0,00	0,00	0,00
615221	Entretiens & répar° Bâtiments publics	32 705,04	22 634,59	0,00
615228	Entretien & répar°. Autres bâtiments	12 000,00	12 000,00	0,00
615231	Entretien Voies & réseaux. Voiries	782 731,00	339 944,07	0,00
61524	Entretien bois et forêts	9 400,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	134 397,24	97 038,40	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	38 592,00	32 341,08	0,00
6156	Maintenance	466 399,22	332 372,20	0,00
6161	Assurances Multirisques	140 000,00	138 829,11	0,00
6168	Autres primes d' Assurances	47 321,00	1 020,80	0,00

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE - PAYS SALONNAIS - CONSEIL DE TERRITOIRE - CA 2017

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12
617	Etudes et recherches	36 000,00	48 589,11	0,00
6182	Documentation générale et technique	25 840,00	18 251,66	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	71 200,00	18 438,22	0,00
6188	Autres frais divers	54 426,00	10 516,89	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	263 240,00	62 234,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	196 600,00	170 768,47	0,00
6231	Annonces et insertions	145 203,00	102 576,35	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	2 500,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	33 400,00	20 131,44	0,00
6236	Catalogues et imprimés	120 100,00	13 044,80	0,00
6238	Divers	75 200,00	32 521,98	0,00
6247	Transports collectifs	64 500,00	42 681,17	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	36 186,00	6 405,13	0,00
6255	Frais de déménagement	32 640,00	30 655,20	0,00
6261	Frais d'affranchissement	84 020,00	38 911,92	0,00
6262	Frais de télécommunications	72 024,96	62077,45	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 315,00	498,87	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	11 149,00	10 149,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	57 730,00	55 965,48	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	67 000,00	37 558,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	253 791,00	142 251,17	0,00
63512	Taxes foncières	240 500,00	238 089,76	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	150,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	57,76	441,73	0,00
6358	Autres droits	5 500,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 880,00	189,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586)	857 830,50	768 672,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	4 000,00	4000,00	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	853 830,50	764 672,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		22 321 768,66	18 466 386,65	0,00

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE - PAYS SALONNAIS - CONSEIL DE TERRITOIRE - CA 2017

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	36 800,00	1 199,70	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	7 500,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	11 800,00	708,70	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	15 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 500,00	491,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			
	Total des charges financières et exceptionnelles	36 800,00	1 199,70	
	Total des dépenses réelles	22 358 568,66	18 467 586,35	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

III – VOTE DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12
	TOTAL	22 358 628,66	18 451 119,46	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 038 658,61	2 060 677,69	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	8 400,00	6 300,00	0,00
70631	POSTE COMPTABLE : MARSEILLE	235 000,00	206 345,84	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	160 000,00	152 093,38	0,00
7066	Redevances services à caractère social	100 000,00	82 894,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	115 000,00	115 437,61	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1 420 258,61	1 497 606,86	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00
731	Impôts locaux	0,00	0,00	0,00
7364	Prélèvements sur les produits des jeux	0,00		
74	Dotations et participations	18 728 468,39	14 473 767,53	0,00
74718	Autres participations Etat	210 000,00	333 500,00	0,00
7473	Participation départements	13 860,00	0,00	0,00
74788	Autres	0,00	13 000,00	0,00
748721	Dotation de gestion locale reçue	18 504 608,39	14 127 267,53	
75	Autres produits de gestion courante	1 591 501,66	1 916 674,24	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	1 591 501,66	1 916 674,24	0,00
	Total des recettes de gestion des services	22 358 628,66	18 451 119,46	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	16 466,89	0,00
7711	Dédits et pénalités	0,00	13 250,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers		3 216,89	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	22 358 628,66	18 467 586,35	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes cumulées		18 467 586,35	

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

IV – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

IV

Nombre de membres en exercice : 60

Nombre de membres présents : 34

Nombre de suffrages exprimés : 46

VOTES : 46

Pour : 46

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 27/04/2018

Présenté par (1), *de Seine Vice Président*

A, le *Salon de Provence, le 07/05/2018*
Délibéré par le conseil de territoire (2), réunie en session

A, le *Salon de Provence, le 07/05/2018*
Les membres du conseil de territoire

Certifié exécutoire par le *Seine Vice Président*(1), compte tenu de la transmission en préfecture, le *24/05/2018*, et de la publication le *24/05/2018*

A, le *Salon de Provence*

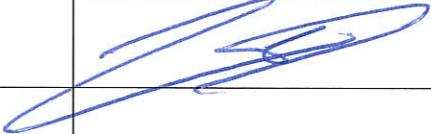
(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

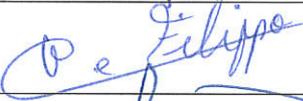
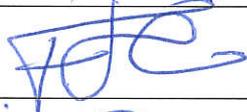


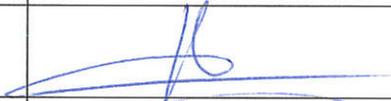
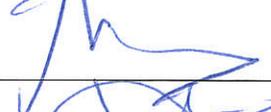
METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE
TERRITOIRE DU PAYS SALONNAIS

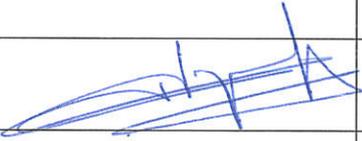
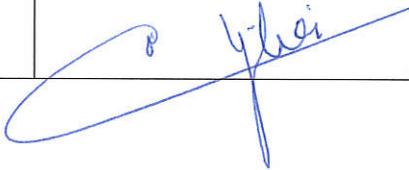
CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 7 MAI 2018

COMPTE ADMINISTRATIF - ETAT SPECIAL 2017

Nom – Prénom	Signature	Représenté par
ALVISI Patrick		
AMALRIC Christophe		
ANDREONI Serge		
APPARICIO Patrick		
BERTERO André		
BONFILLON Marylène		
BRICOUT Catherine		D. KHELFA
BRUCHET Éric		
BRUNEL Florian		
BUNTZ Monique		P. GINOUP
BURESI Joëlle		
CADIOU Jean-Claude		
CASORLA Catherine		
CHOUZY Pierre		

CLISSON Chantal		
COLOMB Auguste		P. GRANGE
CORREIA D'ALMEIDA Carole		
CORTESI Claude		
DE FILIPPO Evelyne		
DENIS Olivier		
FABRE Jean-Claude		
FARRO Dimitri		E. BRUCHET
FERNANDEZ Françoise		
FRISONI Gérard		R. GIACOBETTI
GAUTHIER Bérengère		
GENTE-CEAGLIO Hélène		P. APPARICIO
GIACOBETTI Rita		
GINOUX Philippe		
GOMEZ Alexandra		D. YTIER
GRANGE Philippe		
GUILLAUME Jean-Pierre		
GUIROU Olivier		
HEYRAUD Patricia		O. DENIS
HOARAU Denis		

ISNARD Nicolas		
JEAN Lionel		
KHELFA Didier		
LE ROUX Brice		J.C. FABRE
LE RUDULIER Stéphane		N. ISNARD
LEROI Richard		
LUCCHINI Corinne		
MAGGI Jean-Pierre		J. PALMITESSA
MILLANCOURT-AUDIBERT Valérie		
MILLE Michel		
MONET Laurence		
MONTECOT Pascal		F. FERNANDEZ
PALMITESSA Joseph		
PONS Henri		
POZZI Sandrine		
PRAT Sandrine		
RAPAUD Christian		
ROUX Michel		
SAINT-MIHIEL Nathalie		
SOURD Marie-France		

TILLIE-CHAUCHARD Caroline		
VANWYNSBERGHE Jean		
VERAN Philippe		
WIGT Yves		B. GAUTHIER
YAHATNI Mourad		
YTIER David		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE TERRITOIRE SEANCE DU 07 MAI 2018**

N°: 67/18

**Objet : AVIS PORTANT SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DE LA METROPOLE -
BUDGETS ANNEXES DE LA METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE –
ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIF 2017
DU TERRITOIRE DU PAYS SALONAI**

L'an deux mil dix-huit et le sept du mois de mai
à 18 heures 30

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU
RHONE
ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

**METROPOLE AIX-MARSEILLE -
PROVENCE**

CONSEIL DE TERRITOIRE
Communes d'Alleins, Aurons,
Berre-l'Etang, Charleval,
Eyguières, la Barben, la Fare-
les-Oliviers, Lamanon, Lançon
Provence, Mallemort,
Pélissanne, Rognac, Saint-
Chamas, Salon-de-Provence,
Sénas, Velaux, Vernègues

Siège : 281 Bd Maréchal Foch
B.P 274
13666 Salon de Provence Cedex

Secrétaire de séance :
David YTIER

Date publication/affichage :

24 MAI 2018

Le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, la Barben, la Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : 281 boulevard Maréchal Foch à Salon de Provence, sur la convocation en date du 27 avril 2018 adressée par Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de Territoire.

Etaient présents à cette Assemblée :

Patrick ALVISI, Serge ANDREONI, Patrick APPARICIO, André BERTERO, Marylène BONFILLON, Éric BRUCHET, Joëlle BURESI, Catherine CASORLA, Pierre CHOUZY, Chantal CLISSON, Carole CORREIA D'ALMEIDA, Claude CORTESI, Evelyne DE FILIPPO, Olivier DENIS, Jean-Claude FABRE, Françoise FERNANDEZ, Bérangère GAUTHIER, Rita GIACOBETTI, Philippe GINOUX, Philippe GRANGE, Jean-Pierre GUILLAUME, Olivier GUIROU, Lionel JEAN, Didier KHELFA, Valérie MILLANCOURT AUDIBERT, Michel MILLE, Laurence MONET, Joseph PALMITESSA, Christian RAPAUD, Michel ROUX, Nathalie SAINT-MIHIEL, Marie-France SOURD, Jean VANWYNSBERGHE, David YTIER.

Avaient donné pouvoir :

Catherine BRICOUT donne pouvoir à Didier KHELFA, Monique BUNTZ donne pouvoir à Philippe GINOUX, Auguste COLOMB donne pouvoir à Philippe GRANGE, Dimitri FARRO donne pouvoir à Éric BRUCHET, Gérard FRISONI donne pouvoir à Rita GIACOBETTI, Hélène GENTE-CEAGLIO donne pouvoir à Patrick APPARICIO, Alexandra GOMEZ donne pouvoir à David YTIER, Patricia HEYRAUD donne pouvoir à Olivier DENIS, Brice LE ROUX donne pouvoir à Jean-Claude FABRE, Stéphane LE RUDULIER donne pouvoir à Nicolas ISNARD (s'étant retiré pour l'adoption du présent avis), Jean-Pierre MAGGI donne pouvoir à Joseph PALMITESSA, Pascal MONTECOT donne pouvoir à Françoise FERNANDEZ, Yves WIGT donne pouvoir à Bérangère GAUTHIER.

Etaient absents et excusés à cette Assemblée :

Christophe AMALRIC, Florian BRUNEL, Jean-Claude CADIOU, Denis HOARAU, Nicolas ISNARD, Richard LEROI, Corinne LUCCHINI, Henri PONS, Sandrine POZZI, Sandrine PRAT, Caroline TILLIE-CHAUCHARD, Philippe VERAN, Mourad YAHIATNI.

NOMBRES DE MEMBRES

EN EXERCICE	PRESENTS	AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION
60	34	47-1 = 46

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180507-67-18-DE
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de l'article L 5218-7 ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;

Vu le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Vu la lettre de saisine du Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence en date du 27 avril 2018 ;

Vu les projets de rapport de présentation et de délibération ainsi transmis ;

Vu l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant l'élection du Président lors de la séance où le Compte Administratif est débattu,

Il est exposé que, conformément aux dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, reprises par l'article L 5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, préalablement à leur examen par le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire est saisi pour avis des rapports de présentation et des projets de délibération satisfaisant aux deux conditions exposées :

-leur exécution est spécifiquement prévue, en tout ou partie, dans les limites du territoire ;
-ils concernent les affaires portant sur le développement économique, social et culturel, l'aménagement de l'espace métropolitain et la politique locale de l'habitat.

Pour ce faire, le Conseil de Territoire émet un avis dans le délai fixé par le Président du Conseil de la Métropole. Sauf urgence dûment constatée par l'organe délibérant de la Métropole, ce délai ne peut être inférieur à quinze jours, à compter de la saisine du Conseil de Territoire.

A défaut d'avis émis dans ce délai, l'organe délibérant de la Métropole délibère.

Le Conseil de Territoire reçoit communication des pièces relatives aux affaires qui lui sont soumises. L'avis du Conseil de Territoire ou, à défaut, le document prouvant qu'il a été saisi dans les délais est joint au projet de délibération et est annexé à la délibération de l'organe délibérant de la Métropole.

En application, le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Jean-Claude GAUDIN, par courrier en date du 27 avril 2018, a donc transmis la liste des rapports inscrits à l'ordre du jour du Conseil de la Métropole en date du 18 mai et a fixé le délai de consultation à 15 jours.

Le Président du Conseil de Territoire s'étant retiré (et disposant d'un pouvoir) et Monsieur David YTIER étant élu Président de séance, le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre l'Etang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare les Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues, est donc invité à émettre un avis favorable sur le projet de rapport intitulé « Budgets Annexes de la Métropole Aix Marseille Provence – Adoption des comptes administratifs 2017 du Territoire du Pays Salonais », tel qu'il est exposé ci-dessous :

« Monsieur le Président de la Métropole, soumet au Conseil de la Métropole, pour approbation, le Compte Administratif de l'exercice 2017 des budgets annexes du Territoire du Pays Salonais de l'Assainissement, de l'Eau Potable et des Opérations d'aménagement.

Les résultats de clôture ainsi que l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice, tels qu'ils apparaissent dans le Compte de Gestion de Monsieur le Receveur des Finances sont identiques à ceux constatés dans le Compte Administratif de l'exercice 2017 pour ces budgets annexes.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180507-67-18-DE
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018

(suite délibération n°67/18)

Le Conseil de la Métropole en pleine connaissance de l'ensemble des documents budgétaires relatifs à l'exercice considéré, décide après examen des opérations consignées dans le Compte Administratif précité, de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;
- Le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire, les Décisions Modificatives relatifs à l'exercice 2017 ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 7 mai 2018 ;

**Où le rapport ci-dessus,
Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés les résultats de clôture de l'exercice inscrits dans le Compte Administratif 2017 dont les montants sont retranscrits ci-après :

Le Budget de l'Assainissement (CT3) :

SOLDE CREDITEUR : 5 952 115.64 euros

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2016	Part affectée à l'Investissement 2017	Solde d'Exécution 2017	Résultats de clôture 2017
INVESTISSEMENT	138 465,07		1 374 569,45	1 513 034,52
FONCTIONNEMENT	4 832 478,45	3 000 000,00	2 606 602,67	4 439 081,12
TOTAL	4 970 943,52		3 981 172,12	5 952 115,64

Le Budget de l'Eau potable (CT3) :

SOLDE CREDITEUR : 5 218 009.96 euros

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2016	Part affectée à l'Investissement 2017	Solde d'Exécution 2017	Résultats de clôture 2017
INVESTISSEMENT	-2 435 677,67		2 582 264,19	146 586,52
FONCTIONNEMENT	4 382 574,37	3 200 000,00	3 888 849,07	5 071 423,44
TOTAL	1 946 896,70		6 471 113,26	5 218 009,96

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180507-67-18-DE
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018

Le Budget Opérations d'Aménagement (CT3) :

SOLDE DEBITEUR : - 3 185 499.29 euros

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'Investissement 2017	Solde d'Exécution 2017	Résultats de clôture 2017
Investissement	-962 346,72		-2 223 152,57	-3 185 499,29
Fonctionnement	0,00		0,00	0,00
TOTAL	-962 346,72		-2 223 152,57	-3 185 499,29

Article 2 :

Est donné acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif de l'exercice 2017, documents annexés à la présente délibération et comportant les Comptes Administratifs Annexes de l'Assainissement, de l'Eau Potable et des Opérations d'Aménagement du Territoire du Pays Salonais.

Article 3 :

Est constaté, pour le Compte Administratif du Budget Annexe de l'Assainissement, un total d'opérations budgétaires pour l'exercice 2017 :

En recettes de	11 313 646.17 euros
Reprise des résultats antérieurs	1 970 943.52 euros
En dépenses de	7 332 474.05 euros
Solde	5 952 115.64 euros

Article 4 :

Est constaté, pour le Compte Administratif du Budget Annexe de l'Eau, un total d'opérations budgétaires pour l'exercice 2017 :

En recettes de	15 408 870.05 euros
Reprise des résultats antérieurs	- 1 253 103.30 euros
En dépenses de	8 937 756.79 euros
Solde	5 218 009.96 euros

Article 5 :

Est constaté, pour le Compte Administratif du Budget Annexe Opérations d'Aménagement, un total d'opérations budgétaires pour l'exercice 2017 :

En recettes de	9 147 484.73 euros
Reprise des résultats antérieurs	- 962 346.72 euros
En dépenses de	11 370 637.30 euros
Solde	- 3 185 499.29 euros

Article 6 :

Est reconnue la sincérité des restes à réaliser.

Article 7 :

Est reconnue l'adéquation parfaite entre les écritures comptables et les écritures administratives. Les résultats de clôture ainsi que l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice tels qu'ils apparaissent dans le Compte de Gestion 2017 de Monsieur le Receveur des Finances, sont en tous points, analogues à ceux constatés dans le Compte Administratif 2017.

Article 8 :

Est adopté le présent rapport et déclare tenues pour lues les opérations budgétaires administratives des budgets annexes susvisés. »

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180507-67-18-DE
Date de mise en ligne : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018

(suite délibération n°67/18)

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Budgets Annexes de la Métropole Aix Marseille Provence – Adoption des comptes administratif 2017 du Territoire du Pays Salonais ».

- AUTORISE le 5^{ème} Vice-Président du Conseil de Territoire, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée au Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Au registre suivent les signatures des présents.

Le présent acte sera exécutoire de plein droit dès publication et réception en Préfecture en application de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, article 2 et de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (24 rue Breteuil 13006 Marseille) dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours administratif peut être exercé auprès du Président du Conseil de Territoire dans le même délai, celui-ci prolonge en ce cas le délai de recours contentieux.

David YTIER,
5^{ème} Vice-Président du Conseil de Territoire



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180507-67-18-DE
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180507-67-18-DE
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018